

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 11 avril 2023, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2023-04-58**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «20. Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 13 mars 2023 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs;**
8. **Appel d'offres :**
  1. **Gravier ;**
  2. **Abat-poussière ;**
  3. **Balayage de rue ;**
9. **Transport de gravier;**
10. **Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2023 ;**
11. **États financiers ;**
12. **MRF ;**
13. **Adhésion Conseil Sport Loisirs de l'Estrie ;**
14. **Taux varié ;**
15. **Chemin appartenant au MTQ ;**
16. **Rapports;**

1. Enquête sur la rémunération des employés de l'administration municipale ;
2. Rapport de la semaine de relâche ;
3. Rapport de la bibliothèque ;
4. Rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons;
5. Rapport de la MRC de Coaticook;
17. Paiement des comptes :
  1. Comptes payés ;
  2. Comptes à payer ;
18. Bordereau de correspondance ;
19. Rapports :
  1. Maire ;
  2. Conseillers ;
  3. Directrice générale ;
20. Varia ;
21. Période de questions réservée au public ;
22. Évaluation de la rencontre;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023

#### Résolution 2023-04-59

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

### 5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois de mars 2023.

### 6. CDSM

Aucun dossier n'a été remis au conseil.

### 7. LOISIRS

La directrice générale a présenté au conseil le rapport du Carnaval.

### 8. APPEL D'OFFRES

#### 8.1 Gravier

**ATTENDU QU'** un devis a été envoyé à quatre (4) de fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les fournisseurs invités, trois (3) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

#### Résolution 2023-04-60

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à la tonne taxes non incluses pour son granulats concassés MG20b de H.M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport ainsi que la taxe sur les carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8.2 Abat-poussière

**ATTENDU QU'** un appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (3) de fournisseurs pour les besoins en abat-poussière de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les fournisseurs invités, trois (2) ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

### **Résolution 2023-04-61**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**D'**accepter l'offre de Somavrac c.c.. pour environ 110 000 litres à 0.3941 \$ le litre plus les taxes applicables pour du chlorure de calcium liquide 35 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8.3 Balayage de rue

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit faire balayer les rues à chaque année;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à trois (3) entreprises des prix pour le balayage 2023;

**ATTENDU QU'** une seule soumission a été remise dans les délais demandés;

### **Résolution 2023-04-62**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** l'entreprise AG Mini-Excavation fera le balayage des rues de la Municipalité de Saint-Malo au taux de 120 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 9. **TRANSPORT DE GRAVIER**

**ATTENDU QUE** la municipalité a une grosse quantité de gravier pour les chemins à transporter;

**ATTENDU QU'** un camion supplémentaire est nécessaire pour le transport du gravier;

### **Résolution 2023-04-63**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël,  
appuyé par le conseiller René Madore,

**De louer le camion de HM. Lambert pour aider au transport du gravier.**

**De payer pour la location le prix selon des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **10. ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS À FAIRE EN 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE)* pour les travaux routiers prévus en 2023;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 77 208 \$ taxes non incluses;

### **Résolution 2023-04-64**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 45 000 \$ taxes non incluses au *Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE)*:**

### **Programmation été 2023**

#### **Gravelage et rechargement :**

- chemin Robinson	5 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	
- chemin Madore	5 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	
- chemin du 1 <sup>e</sup> Rang	40 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	
- chemin du Rang C	65 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	25 voyages (0 – 4)
- chemin du Gore	5 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	
- chemin Breton	10 voyages (0 – $\frac{3}{4}$ )	
- chemin de la Pointe	30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	
- chemin du Lac	85 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	35 voyages (0 – 4)
- chemin de Malvina	30 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	
- chemin Champeau	5 voyages (0 - $\frac{3}{4}$ )	

**Sous-Total** **74 208,00 \$**

#### **• Creusage et reprofilage de fossé :**

\* Programme spécial pour contrer les problèmes  
de gel / dégel

**Sous-Total** **3 000,00 \$**

**GRAND TOTAL** **77 208,00 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 11. ÉTATS FINANCIERS

**ATTENDU QUE** la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2022;

**ATTENDU QUE** le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante;

### **Résolution 2023-04-65**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 de la municipalité de Saint-Malo sont déposés et acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés;

**QUE** les conseiller-ère-s signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 12. MRF

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2023-01-13 adoptée par le conseil de la municipalité de Cleveland rejoint les préoccupations des membres du conseil de la municipalité de Saint-Malo;

**CONSIDÉRANT** que les matières résiduelles fertilisantes («MRF») sont des résidus industriels ou municipaux, composés notamment de boues provenant du traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des dernières années, des changements législatifs et des assouplissements administratifs liés au recyclage des MRF ont été apportés par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les reportages de Radio-Canada sur l'épandage des boues municipales, un à l'émission *La semaine verte* et un à l'émission *Enquête* mettent en lumière plusieurs problématiques liées à l'usage des MRF sur les terres agricoles du Québec et des États-Unis;

**CONSIDÉRANT** que les MRF contiennent des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et les Parcs («**MELCCFP**»);

**CONSIDÉRANT** le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

**CONSIDÉRANT** que les PFAS sont des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques dont les molécules, plutôt que de se dégrader, s'accumulent dans l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que les PFAS sont associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l'homme;

- CONSIDÉRANT** que les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens;
- CONSIDÉRANT** que l'État du Maine a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire États-Unis, à la lumière d'une enquête afin de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;
- CONSIDÉRANT** que le reportage de l'émission *Enquête* diffusée par Radio-Canada a démontré que des boues d'épuration interdites au Vermont sont épandues sur les terres agricoles du Québec;
- CONSIDÉRANT** que l'encadrement de l'industrie des MRF est insuffisant comme en témoignent les échantillons prélevés par Radio-Canada dans le cadre de son enquête, lesquels ont démontré des teneurs largement plus élevées de PFAS que les standards établis par le MELCCFP;
- CONSIDÉRANT** que le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts;
- CONSIDÉRANT** que pour toutes ces raisons, le conseil de la municipalité de Saint-Malo désire appuyer la démarche de la municipalité de Cleveland;

#### **Résolution 2023-04-66**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

- QUE** la municipalité de Saint-Malo demande au gouvernement du Québec **d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des MRF en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire** et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que se soit adopté u cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicament, hormones, plastiques et PFAS;
- QUE** la municipalité de Saint-Malo demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflits d'intérêts;
- QUE** les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour que cesse l'importation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;
- QUE** cette résolution soit transmises au **MELCCFP**, au ministère de la Santé et des Services sociaux («**MSSS**»), au ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec («**MAPAQ**»), à l'Union des producteurs agricoles («**UPA**»), à la député provincial madame Geneviève Hébert, à la Fédération québécoise des municipalités («**FQM**»), à l'Union des municipalités du Québec («**UMQ**»), à la Municipalité Régional de Compté de Coaticook ainsi qu'à toutes les municipalités qui la constitue;

**DE** demander une rencontre avec la députée fédérale de Compton-Stanstead et ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau, pour faire une mise au point à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**13. ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo à devenir membre pour l'année 2023 - 2024;

**ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

**Résolution 2023-04-67**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2023 – 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**14. TAUX VARIÉ**

**ATTENDU QUE** toute municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction de catégories auxquelles appartient une unité d'évaluation selon les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire pouvoir imposer un taux de taxation particulier à l'égard des différentes catégories des immeubles au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**Résolution 2023-04-68**

Il est proposé par le conseiller René Madore,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**DE** demander JP Cadrin que le prochain rôle triennal d'évaluation de la municipalité identifie chaque unité d'évaluation qui appartient aux catégories des immeubles non résidentiels, des immeubles industriels, des immeubles de six logements ou plus et des immeubles faisant partie de la catégorie des terrains vagues desservis au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise au service d'évaluation de la MRC de Coaticook et à la firme JP Cadrin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**15. CHEMIN APPARTENANT AU MTQ**

**ATTENDU QUE** la route 253 et la route 253 sud qui traversent la municipalité de Saint-Malo sont en très mauvais état;



**ATTENDU QUE** ces axes sont empruntés par des camions de transport entrant et sortant des États-Unis;

**ATTENDU QUE** ces routes appartiennent au Ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QU'** il n'y a pas de travaux prévus cette année pour réparer ces routes;

#### **Résolution 2023-04-69**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**De** demander au Ministère d'effectuer des réparations nécessaires pour garantir aux citoyens et aux entreprises des bonnes conditions d'utilisations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **16. RAPPORTS**

#### **16.1 Enquête sur la rémunération des employés de l'administration municipale;**

La directrice présente au conseil 'enquête sur la rémunération des employés de l'administration municipale.

#### **16.2 Rapport de la semaine de relâche;**

La directrice présente au conseil le rapport sur la semaine de relâche.

#### **16.3 Rapport de la bibliothèque;**

La directrice présente au conseil le rapport de la bibliothèque.

#### **16.4 Rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons;**

La directrice présente au conseil le rapport du Centre des Services Scolaires des Hauts-Cantons.

#### **16.5 Rapport de la MRC de Coaticook;**

La directrice présente au conseil le rapport de la MRC de Coaticook.

### **17. PAIEMENT DES COMPTES**

#### **17.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 52 245.92 \$ payés depuis le 14 mars 2023;

#### **Résolution 2023-04-70**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et  
appuyé par le conseiller René Madore,

**D'**accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 52 245.92 \$ payés depuis le 14 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **17.2 Comptes à payer**



### 17.2.1 Politique familiale

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

**ATTENDU QU'** un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

**ATTENDU QUE** cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

#### **Résolution 2023-04-71**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** remettre un montant de 250 \$ à madame Vérone Presseault pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 17.2.2 Comité de revitalisation de l'église de Saint-Malo

**ATTENDU QUE** l'église de Saint-Malo a été mise en vente;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion de l'église cherche un projet innovant et mettant en valeur le bâtiment de l'église qui est patrimonial;

**ATTENDU QUE** l'entreprise PECEM Pôle de l'Entrepreneuriat Collectif a été consulté dans le dossier;

**ATTENDU QUE** le PECEM a remis une facture à la Municipalité;

#### **Résolution 2023-04-72**

Il est proposé par le conseiller René Madore, appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**DE** payer la facture à l'entreprise PECEM pour un montant total de 250.00 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 17.2.3 Compte de dépenses du Maire

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions ;

**ATTENDU QUE** du kilométrage et des frais sont relié à ses déplacements ;

#### **Résolution 2023-04-73**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer les frais de déplacements à Monsieur le Maire Benoît Roy pour les mois de février 2023 et mars 2023 au montant de 235.52 \$;

**DE** rembourser les factures de repas au montant de 64.54 \$ taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**19. RAPPORTS :**

**19.1 Maire**

Aucun sujet n'est abordé.

**19.2 Conseillers**

La conseillère Lyse Chatelois revient sur la semaine de la relâche.

**19.3 Directrice générale**

**19.3.1 Dossier Champeau**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2023-01-04 le conseil municipal de Saint-Malo supportait la demande de J.M. Champeau auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction de nouveaux bureaux;

**ATTENDU** l'importance de la demande au niveau social, économique et même environnemental pour la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QU'** après vérification auprès des services d'urbanisme de la municipalité, aucune zone se situant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ne permet l'implantation de l'usage commerce para-industriel ainsi que les activités connexes s'y rattachant (bureau administratif);

**ATTENDU QUE** la réglementation d'urbanisme de la municipalité ne permet à l'intérieur du périmètre d'urbanisation les bureaux et services locaux à des fins complémentaires à des résidences unifamiliales;

**ATTENDU QU'** il est essentiel que les bureaux soient situés à proximité des activités de production (camions qui doivent arrêter au bureau, visite régulière entre les employés de production et les bureaux) plutôt qu'au village pour un développement harmonieux du territoire de la municipalité (circulation des véhicules lourds, bruit, nuisance);

**ATTENDU QUE** l'entreprise souhaite conserver les espaces bénéficiant d'un droit acquis (+/- 15 ha) et des espaces octroyées (+/- 5 ha) par la décision 405009 à des fins spécifiques aux usages et à l'expansion des bâtiments de production;

**ATTENDU QU'** il est primordial, en matière de gestion urbanistique de la compatibilité des usages, que l'implantation des bureaux ne soit pas situé dans la cour arrière des bâtiments de production industrielle pour des raisons évidentes de sécurité au niveau de la circulation;

**ATTENDU QU'** il est impossible d'envisager le déménagement de cette entreprise qui compromettrait son existence;

**Résolution 2023-04-74**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**DE** demander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) de reconsidérer sa position;

**DE** participer à la rencontre avec la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**19.3.2 Salaire des pompiers**

**ATTENDU QUE** le salaire des pompiers est évalué annuellement;

**ATTENDU QUE** la rémunération pour les tours de gardes n'a pas été évaluée pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** l'ajustement commencera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Résolution 2023-04-75**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la rémunération pour les tours de garde pour les pompiers soit augmentée pour l'année 2023 conformément aux conditions déterminées par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**20. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

**22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 55.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière